

Anne-Catherine Lyon
Conseillère d'Etat
Cheffe du Département de
la formation, de la jeunesse
et de la culture

Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

A Mesdames et Messieurs les directrices et
directeurs des Etablissements scolaires
Et, par elles/eux

- Au corps enseignant
- Aux membres de l'équipe PSPS

Lausanne, le 12 septembre 2014

Précisions sur le cadre général pour la mise en place de moments de discussions entre les élèves

Madame la Directrice,
Monsieur le Directeur,
Madame,
Monsieur,

A ma demande et à celle de M. Pierre-Yves Maillard, président du Conseil d'Etat et chef du département de la santé et de l'action sociale, le chef du SESAF vous adressait, le 3 juin 2014, une lettre dont le double objectif était, d'une part, de préciser le cadre général pour la mise en place de moments de discussions entre les élèves et, d'autre part, d'annoncer les conditions de la levée du moratoire sur la pratique des « Espaces d'écoute, de parole et de lien – EPL ».

La Société pédagogique vaudoise m'a adressé une missive soulignant les difficultés d'application du cadre déterminé, relevant notamment, je cite :

L'interdiction de discuter de sujets non scolaires est tout simplement utopique et irréaliste. L'intervention d'éléments contextuels privés est quotidienne dans la gestion d'une classe, notamment au primaire. Il est illusoire de penser que les enseignant-e-s peuvent faire fi des événements privés (heureux, stressants, tragiques, ...) que rencontrent leurs élèves. La SPV ne peut croire que l'Etat de Vaud a l'image d'une école déconnectée de la réalité, d'une école où l'élève et l'enfant sont deux êtres distincts.

Le Comité de la SPV souhaite que le professionnalisme des enseignant-e-s soit reconnu dans ce domaine. Si des « dérapages » devaient avoir lieu, ils devront être gérés individuellement et non être la source de nouvelles directives.

Si nous partageons, M. Pierre-Yves Maillard et moi, l'idée émise par la SPV que l'école ne peut être déconnectée de la réalité et que, dès lors, il est inévitable que les enseignantes et enseignants soient amenés à aborder des questions qui sortent du champ strictement scolaire, nous réaffirmons cependant que

- l'école ne peut organiser des activités dont le but est de susciter des confidences des enfants, des jeunes ayant trait à leur sphère privée ;

- les enseignantes et enseignants amenés à recevoir de telles confidences doivent les ramener dans le cadre de relations individuelles.

Par ailleurs, nous réitérons notre confiance dans le professionnalisme des enseignantes et enseignants, tout particulièrement pour appliquer ces règles de manière adéquate et proportionnée.

Je vous remercie pour votre travail et vous adresse mes cordiaux messages.



Anne-Catherine Lyon

Copie

- M. le Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard, Chef du DSAS
- M. Serge Loutan, Chef du SESAF
- M. Alain Bouquet, Directeur général de la DGEO
- M. Séverin Bez, Directeur général de la DGEP
- Dr Karim Boubaker, Médecin cantonal, SSP
- Dr Olivier Duperrex, Responsable de l'Unité PSPS
- Aux collaboratrices et collaborateurs de l'Unité PSPS